

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DFA 35 : Approbation de l'extension de l'objet social de la SAE POPB

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1524-1 ;

Vu le Code de Commerce ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Mme la Maire de Paris propose d'autoriser les représentants de la Ville à approuver l'extension de l'objet social de la SAE POPB ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Le Conseil de Paris approuve la modification des statuts de la SAE POPB, telle que jointe au présent projet de délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO